

Bruxelles, le

V/Réf : /
N/Réf : AVL/KD/WMB-2.18/s.511
Annexe : 1 dossier (version du 06/10/11)

Madame, Monsieur,

**Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Kattenberg – International School of Brussels.
Mise en œuvre de certaines mesures concernant le patrimoine naturel du site dans le cadre du projet de schéma directeur. Avis préalable.**

En réponse à votre demande formulée lors de la réunion du 10 octobre 2011, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 23 novembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, ***notre Assemblée a formulé un avis préalable favorable sous des réserves ponctuelles sur les mesures qui visent la gestion du patrimoine naturel du site et qui sont proposées à ce stade du projet du schéma directeur. La CRMS estime qu'il s'agit d'une avancée très positive dans la gestion de ce site important.***

Réparties à la fois dans le périmètre classé du site et hors zone classée, ces mesures auront un impact significatif sur l'aspect paysager mais également sur l'équilibre écologique et environnemental du site. Parmi celles-ci, certaines pourraient être rapidement mises en œuvre alors que d'autres devraient être réévaluées après la construction des nouveaux bâtiments scolaires projetés.

A ce sujet, la Commission rappelle, qu'en sa séance du 11 mai 2011, elle a émis un avis conforme favorable sous réserve sur le projet de schéma directeur élaboré dans le cadre de la restructuration de l'Ecole internationale sur le site du Kattenberg. Elle demandait notamment d'affiner le schéma en vue d'aboutir, dans un délai raisonnable, à un plan de gestion détaillé du site. Dans ce cadre, elle demandait de poursuivre la réflexion sur différents points qui devaient encore faire l'objet de certains arbitrages.

La CRMS insiste donc pour que le schéma directeur soit finalisé dans les meilleurs délais et qu'il soit soumis à l'examen de la CRMS et de la DMS, indépendamment du présent avis.

En ce qui concerne la présente demande, la CRMS a examiné le dossier qui lui a été transmis à la réunion du 10 octobre dernier. Le dossier se présente sous forme de fiches détaillées qui précisent les différentes interventions projetées.

La CRMS a également pris connaissance des remarques de la DMS auxquelles elle souscrit pour la plupart, en les complétant de la manière suivante (dans l'ordre des fiches) :

TRAVAUX HORS SITE CLASSÉ

Traitement de la périphérie des terrains de sports et leur drainage

- *fiche 3* : La CRMS souscrit à l'introduction d'une gestion différenciée aux abords des terrains de sports, comme sur l'ensemble du site, ainsi qu'à la création de couloirs écologiques à cet endroit du site (voir remarque plus loin).

Toutefois, en ce qui concerne la question du drainage, elle estime que les solutions envisagées devraient au préalable se fonder sur une étude hydrologique plus approfondie de la zone concernée.

Dans l'attente d'une telle étude, la Commission signale que les puits perdus joueraient pleinement leur rôle pour autant qu'ils soient régulièrement entretenus et que le bassin d'orage, projeté sous la cage de base-ball, soit effectivement réalisé. Certains des drains existants devraient également être remis en état.

- fiche 5 : La CRMS relève une contradiction dans l'appréciation des auteurs de projet concernant l'efficacité des membranes géotextiles : tantôt ils dénoncent leur impact sur la déstructuration des sols (appauvrissement, compactage et imperméabilisation), tantôt ils y recourent (cfr. fiches 3 et 5).

Qu'en est-il ?

- fiche 7 : Le projet prévoit d'améliorer la gestion de l'étroite bande engazonnée qui existe sur le talus situé le long des gradins.

Cette zone étant fortement fréquentée par les étudiants, la CRMS s'interroge toutefois sur la bonne tenue de cette bande de terrain. **La plantation d'arbustes sur la partie latérale ne serait-elle pas plus simple à entretenir et plus qualitative sur le plan paysager ?**

Traitement de la haie le long de l'avenue Van Kerm

- fiches 10 à 15 : un apport de BRF serait envisagé au niveau du sol.

De manière générale, la CRMS signale que ce type de couche (BRF) ne doit pas être trop épaisse pour éviter de perturber le sol.

Création de la plate-forme de travail/déchets

- fiches 16 et 17 : la dalle en béton qui existe près de la métairie serait agrandie pour accueillir de nouveaux containers (type moloks) pour gérer les déchets du complexe scolaire.

La CRMS insiste sur le caractère provisoire de cette plate-forme dès lors que le schéma directeur prévoit d'installer d'autres éléments dans cette zone. **Ce point devra être repris dans le plan global.**

Création de couloirs écologiques (entre la Elementary School et le Sport Building, entre le Sport Building et la métairie)

- fiches 18 et 19 : la CRMS comprend la volonté de mieux connecter le site classé aux sites environnants. Elle n'est cependant pas convaincue de l'efficacité des « couloirs écologiques » qui seraient aménagés entre l'Elementary School et le Sport Building, et entre le Sport Building et la métairie.

En effet, vu l'étroitesse de ces « couloirs » et la forte fréquentation du site à ces endroits précis, les plantations proposées auront peu de chance de se développer correctement et d'offrir, à terme, un résultat paysager satisfaisant. Les propositions s'apparentent à des solutions compensatoires aux effets nuisibles dus à la présence de nouvelles constructions à ces endroits du site (ex : interruption des perspectives, augmentation de la minéralisation du sol, ombrage, etc.).

Dès lors que les auteurs de projet reconnaissent eux-mêmes que ces couloirs écologiques devront faire l'objet d'une étude complémentaire et d'une évaluation du sol après la construction des bâtiments, **la CRMS, qui est dubitative face à la mise en œuvre de ces couloirs écologiques pour les raisons évoquées ci-dessus, estime que la densification et la diversification des haies (avec élargissement éventuel) s'avèreraient plus pragmatiques à mettre en œuvre. Ce point pourrait être précisé par la suite.**

- fiche 19 : **la CRMS souscrit à l'intention de replanter des bosquets là où il y en avait et de respecter de cette manière et autant que possible la trame historique.**

TRAVAUX DANS LE SITE CLASSÉ

Tas et fagots de branches

- fiche 22 : **de manière générale, la CRMS ne s'oppose pas au principe de placer des haies sèches et des fagots de branches pour limiter l'accès d'une partie du site aux étudiants.**

Leur localisation exacte devrait toutefois être évaluée sur place pour être la plus discrète possible et ne pas modifier la qualité paysagère du site.

Aménagement de la lisière du talus boisé

- fiches 23 et 24, allée d'accès et château :

La CRMS, comme la DMS, s'oppose à l'installation d'andains (entassement de bois mort) pour limiter le parking au droit des surfaces actuellement utilisées comme tel. Dans ce cas-ci, ces andains n'apporteraient en effet qu'une solution partielle et peu esthétique aux problèmes rencontrés.

La CRMS demande de poursuivre la réflexion pour trouver un dispositif dissuasif léger et visuellement intégré tout en maintenant la perméabilité visuelle en bordure du talus boisé (pas

d'andains) et sa qualité paysagère (pas de caillebotis). Une telle solution devrait tenir compte du contexte historique du site et des usages en vigueur (circulation des piétons et des cyclistes).

La Commission souscrit à l'abattage des arbres dangereux qui sont localisés dans cette zone.

Par contre, en ce qui concerne les replantations éventuelles, elle souscrit à la remarque de la DMS qui rappelle, à juste titre, qu'il s'agit d'un massif boisé composé à l'origine d'essences indigènes et de quelques exotiques, la perspective originelle était elle-même encadrée par des conifères non indigènes.

La CRMS estime qu'il n'y a donc pas lieu d'exclure ce type de sujets ni de prévoir le tout à l'indigène.

De plus, ***la CRMS ne souscrit pas à la création à cet endroit d'une lisière étagée*** car elle entraînerait la suppression de la strate arborescente sur une profondeur de plus de 10 mètres et jusqu'à 25 mètres au niveau du coude de la voirie. Cette lisière reconstituée constituera un écran visuel qui ne serait pas compatible avec l'option paysagère du parc qui traite cette voie d'accès plutôt comme une voie forestière laissant la vue plonger dans le massif jusqu'aux étangs. Elle demande de maintenir le sol en place.

En se basant sur la situation de référence, le traitement des lisières devrait reprendre la réouverture partielle de la perspective vers l'étang et prévoir, de part et d'autre de cette percée, une lisière étagée (point à préciser).

Lisière enherbée au nord du parking

- ***fiche 25*** : la CRMS ne souscrit pas à l'option de gérer cette zone en partie en pré de fauche et en partie en taillis mélangé. ***Elle demande, après l'abattage des épicéas existants (et le rognage de leur souche jusqu'au ras du sol), de gérer toute la zone en pré de fauche*** (fauche annuelle après les étapes de récupération) pour contribuer à la réouverture paysagère à cet endroit du site, conformément à la situation de référence.

La question de la replantation de grands conifères isolés et celle de la transplantation des trois séquoias seront reconsidérées lors du projet de réaménagement du parking.

Aménagement de la lisière entre la High School et le château

- ***fiche 24*** : en ce qui concerne la gestion des déplacements et des circulations à hauteur du château, ***la CRMS demande de privilégier la première option*** (maintien de l'allée en pavés de béton à son emplacement et développement de la lisière de part et d'autre, etc.).

Cette option serait en effet la plus conforme à la situation historique et la moins onéreuse.

Aménagement de la lisière entre la High School et l'ICC

- ***fiche 26*** : ***tout comme la DMS, la CRMS encourage d'abord l'activation de semences présentes sur le site.***

Aménagement de la lisière de l'ICC

- ***fiche 26*** : la CRMS estime que la réflexion n'est pas mûre à ce stade du projet. ***Elle suggère de traiter cet aspect lors de la demande de PU relative à la reconstruction du bâtiment.***

Lutte contre l'érosion

- ***fiches 27 à 30*** : la présence d'importantes ravines témoigne de la forte érosion dont souffre le site en certains endroits. Pour y remédier, le projet prévoit des interventions qui diffèrent selon les endroits concernés.

Toutefois, avant de se prononcer sur la pertinence des interventions projetées, la CRMS estime qu'une analyse plus fine des problèmes hydrologiques devrait être menée en tenant compte également du relief et de l'impact éventuel des travaux sur les racines des arbres. Elle demande de réfléchir aussi à l'usage de plantations de fixation dont l'impact serait plus discret.

En ce qui concerne le sentier qui mène à la gare de Boitsfort, le projet prévoit plusieurs solutions (ex : récolte et déviation des eaux de ruissellement, tranchées drainantes et puits perdus, puisard et canalisations, filets d'eau, barrages de fascines, fossé à paliers, etc.).

A ce stade du projet, la CRMS demande de privilégier l'étude des tranchées drainantes et des puits perdus (proposition 1) qui auraient le moins d'impact dans le site tout en répondant aux objectifs poursuivis.

Gestion des cours d'eau

- fiches 31 et 32 : la CRMS demande de ne pas démolir le pertuis existant mais de le remettre en état de fonctionnement.

Elle demande également que le franchissement du Vuylbeek se fasse au moyen d'une petite passerelle en bois de facture simple et actuelle (pas d'élément pseudo-historique).

Aménagement de la Forest Class

- fiche 33 : de manière générale, la CRMS demande d'éviter la multiplication des panneaux dans les sites naturels. Dans le cas présent, elle demande de se limiter au strict nécessaire.

Gestion des déchets

- fiche 34 : la CRMS s'oppose à l'épandage des monticules de déchets verts accumulés dans le site (plus de 200 m³ !) car il perturberait le sol en en modifiant la fertilité. Elle estime, comme la DMS, que la préservation du relief et des sols en place est une donnée essentielle du maintien des valeurs patrimoniales du site et demande donc l'évacuation de ces déchets. Il semble par ailleurs incongru que l'ensemble de ces déchets soient stockés uniquement dans les parties classées du site.

Cette question devrait être examinée en concertation avec l'IBGE qui gère les déchets verts en Région bruxelloise.

Soins aux arbres

- fiches 35 et 36 : en ce qui concerne les sujets de l'allée des Tilleuls, la CRMS ne souscrit pas aux mesures proposées qui prévoient l'éêtage et la taille des branches maîtresses. Elle demande de recourir à une taille douce des sujets concernés.

Pour ce qui concerne le sort à réserver aux arbres plantés en périphérie du parking, la CRMS demande que cette question soit examinée lors du réaménagement futur de la zone et intégrée dans la demande de PU qui traitera cette zone.

Sentiers historiques

- fiche 37 : les études historiques ont montré la difficulté de retrouver, sur plan, le tracé historique du parc. Seule une observation fine et attentive sur le terrain permettrait de déceler la trace des anciens chemins anciens.

La CRMS demande que ces chemins, une fois repérés, soient dégagés et correctement entretenus.

Pour conclure, la CRMS demande que les options prévues par le schéma directeur relatives à la parcelle en bordure de l'étang et du plateau central (synthèse page 2.20) ne soient pas mises en œuvre. Ces options visent en effet la suppression sélective d'espèces, à savoir les érables, les platanes, les châtaigniers et les pins qui sont typiques d'un massif paysager, au profit du hêtre.

La CRMS estime que de telles options modifieraient la composition et la nature de ce massif paysager, ce qu'elle ne peut encourager dans le cas d'un site classé.

Elle demande que des mesures soient prises dès à présent pour dégager les exemplaires remarquables du massif (par exemple : le platane visible sur les cartes postales d'époque et encore présent actuellement).

Enfin, la CRMS et la DMS demandent de reconsidérer positivement le rôle joué par certaines espèces exotiques non envahissantes dans les parcs paysagers et de ne pas systématiquement les exclure, comme cela semble être la tendance actuelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Th. Wauters) ; A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse).

M.-L. ROGGEMANS

Présidente